CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif "ARGENT DE POCHE"

Contrat concernant	NOM :	Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1) Concernant la ponctualité :

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

2) Concernant la périodicité de l'activité :

- L'activité "Argent de Poche" se déroule pendant les vacances scolaires.
- Les missions se déroulent le matin, de 8h30 à 12h avec 30' de pause.
- La durée de la mission est comprise entre 1 et 5 jours.

3) Concernant la réalisation des chantiers :

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés.
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur répondeur pendant toute la durée du chantier (hors temps de pause).

4) Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers :

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.

5) Indemnisation du chantier :

- Toute réalisation d'un chantier entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 15 € par jour de chantier (durée : 3 heures 30).

6) Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif "Argent de poche".
- Non-indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à PLOUGUERNEAU, en deux exemplaires, le ...../...../.....

Signature du participant,
précédée de la mention "Lu et approuvé"